

COMPTRE RENDU

séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU P. (Maire) . HENRY B. . LE FOLL M. - FREMONT L. . - THOMAS D. - DURAND A. - DEREAT JY. (adjoints) . LE BAIL J. - LE VEZOUET JP. . JACOB JL . ANGER M. . BOULANGE F. . - GUENNIC MT.- CREEL G.

ABSENTS EXCUSES : Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. CREEL G.
M. MORICE Y. qui donne pouvoir à M. HENRY B.
Mme JONET S. qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à Mme DURAND A.
Melle MARTIN E. qui donne pouvoir à M. FREMONT L.

Ms LE GUILLOU G. - MORISSEAU M.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREMONT L.

Travaux de sécurisation de la Poterie et de la rue de l'Église à Marché EUROVIA

M. LE FOLL, adjoint, rappelle que au cours de la réunion du 14 juin dernier, le conseil avait autorisé le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation de la Poterie et de la rue de l'Église. Le dossier d'appel d'offres a été préparé par le cabinet AetTOuest de LANNION.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet et a décidé de retenir l'entreprise **EUROVIA de GRACES**, la moins disante, pour un montant de **710 700 € HT** sous la forme Variante (bordures coulées désactivées).

Le conseil est sollicité pour autoriser le maire à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le marché de travaux pour la sécurisation de la Poterie et pour la rue de l'Église, avec l'entreprise **EUROVIA de GRACES**, pour un **montant HT de 710 700 €** (variante bordures coulées désactivée)

Relèvement du tarif des repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2010

M. LE FOLL, Adjoint aux finances, rappelle les dispositions relatives aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, fixées par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 paru au Journal Officiel du 30 juin 2006.

Désormais, en application de l'article 1 du décret précité, les collectivités territoriales qui assurent la restauration scolaire ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire, les tarifs ne pouvant excéder le coût par usager de l'ensemble des charges supportées au titre de la restauration scolaire.

A compter 1^{er} septembre 2010, il propose de fixer le prix du repas comme suit :

Enfants PABU+CDC	Enfants Hors CDC	Adultes
2.75 €	2.95 €	4.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

donne son accord pour l'application du prix du repas, à compter du **1^{er} septembre 2010**, comme suit :

Enfants PABU+CDC	Enfants Hors CDC	Adultes
2.75 €	2.95 €	4.20 €

Relèvement des tarifs de la garderie à compter du 1^{er} Septembre 2010

M. LE FOLL, Adjoint aux finances, propose de relever les tarifs de la garderie à compter du **1^{er} septembre 2010**.

Il propose d'appliquer des tarifs suivants :

1 Enfant PABU + CDC	1 Enfant hors CDC
1.30 p l'heure	1.40 p l'heure
3 enfants PABU + CDC	3 enfants hors CDC
2.86 p l'heure	3.08 p l'heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour l'application des nouveaux tarifs à compter du **1^{er} septembre 2010**, soit :

1 Enfant PABU + CDC	1 Enfant hors CDC
1.30 p l'heure	1.40 p l'heure
3 enfants PABU + CDC	3 enfants hors CDC
2.86 p l'heure	3.08 p l'heure

La facturation se faisant à la ½ heure.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement È Eté 2010 - Convention avec la commune de GRACES

JY DEREAT, Adjoint, explique aux membres du conseil municipal que la commune de GRACES organise un accueil de loisirs sans hébergement au cours de l'été 2010, du 5 juillet au 30 juillet inclus et offre la possibilité aux enfants de PLOUMAGOAR, PABU, PLOUISY et SAINT AGATHON, de fréquenter cet accueil, moyennant une participation de la commune de résidence de l'enfant, de 15 " par jour et par enfant.

La commune de GRACES propose la signature d'une convention entre toutes les communes participantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention réglant les conditions d'accès à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de GRACES, pendant l'été 2010, et notamment la participation de la commune sur la base d'un montant de 15 " par jour et par enfant de PABU.

Cette convention sera applicable du 5 juillet au 30 juillet 2010.

Contrat CAE passerelle È 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011

JY DEREAT, adjoint, explique que, suite à une augmentation des effectifs à l'école maternelle du Croissant, pour l'année scolaire 2010-2011, la directrice de l'école a souhaité la présence d'une aide maternelle supplémentaire dans l'école et à la cantine.

Une annonce a été publiée à Pôle Emploi GUINGAMP, pour un emploi aidé.

Il propose que ce Contrat d'Aide à l'Emploi de type « passerelle » de 12 mois, soit conclu avec Pôle emploi, du 1er septembre 2010 au 31 août 2011, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise le maire à signer le contrat unique d'insertion (CAE passerelle) avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail avec le salarié.

La durée du contrat sera de 12 mois (1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011) pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Fichier numérique d'Informations graphiques relatives au cadastre È convention avec le Pays de GUINGAMP

Dans le cadre de la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de GUINGAMP, il convient de signer une convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre avec le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de GUINGAMP.

Il est rappelé que le programme d'actions du Pays prévoit la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de GUINGAMP, projet qui doit permettre fin 2010 aux communes qui en feraient la demande, de disposer du cadastre numérisé sous SIG via un serveur Web administré par le Pays ou via une solution amovible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

demande à bénéficier gratuitement du produit cadastre proposé par le Pays via une technologie Web-SIG ou solution amovible

autorise le maire à signer la convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre, dont un modèle est annexé à la présente

copie de la présente délibération sera adressée au Syndicat Mixte du SCOT du Pays de GUINGAMP.

Enquête publique Ë travaux en rivières sur les bassins versants du Trieux et des ruisseaux côtiers - avis du conseil.

Le Maire indique qu'un arrêté a été pris par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 7 juin 2010 pour soumettre à enquête publique conjointe, au titre de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation « loi sur l'eau », en mairies impactées par les travaux, du lundi 21 juin au mercredi 21 juillet 2010 inclus, la demande présentée par le SMEGA en vue de procéder à des travaux en rivières sur les bassins versants du Trieux et des ruisseaux côtiers.

Un dossier d'enquête est consultable en mairie.

Le conseil est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation précitée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

donne un avis favorable à cette demande d'autorisation.

La Poterie Ë convention de passage Ë canalisations d'eaux pluviales

M. LE FOLL, adjoint, explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de La Poterie, il a pris contact avec Monsieur Roger TILLY, propriétaire de parcelles, dans lesquelles il apparaît nécessaire de passer des canalisations d'eaux pluviales:

Dans la parcelle AB 58 50 m de canalisation d'eau pluviale diam 600

70 m de fossé à créer

Dans la parcelle AB 53

50 m de fossé à curer

Après discussions, Monsieur TILLY a donné son accord, sous réserve que la commune, à titre de compensation, crée :

Dans la parcelle AB 58, sur une longueur totale de 80 m, un fossé avec en son milieu 12 m de canalisations d'eaux pluviales, diamètre 600

Dans la parcelle AB 53, obligation de curer le fossé sur une longueur de 50 m

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à signer la convention pour autorisation de passage en terrains privés de canalisations d'eaux pluviales, avec Monsieur Roger TILLY, demeurant 25 rue du moulin à PABU, propriétaire des parcelles AB 53 et AB 58.

Bibliothèque Municipale Ë suppression de documents

B. HENRY, adjoint, explique que le personnel de la bibliothèque souhaite retirer du fonds, 260 documents (69 livres pour adultes et 191 pour les jeunes).

Ces livres sont très anciens, abîmés et ne sortent plus des rayons.

Il propose, plutôt que de les détruire, qu'ils soient offerts aux écoles de la commune.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

décident que ces livres pourront être retirés du fonds de la bibliothèque et qu'ils seront ensuite, en priorité, distribués à part égale entre les 3 écoles de la commune, à charge pour la bibliothèque de distribuer ceux qui resteront.

Informations

* Le Maire indique que la commission du personnel se réunira le 20 août et recevra les candidats pré-sélectionnés, pour le poste de secrétaire général à pourvoir le 1 octobre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée